

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: 001163/001164 FFF006

Date d'émission: 03/10/2018 Date de révision: 12/10/2018 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : DETERGENT ALCALIN SENTEUR FLORAL

Code du produit : 001163/001164

Type de produit : Détergent

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange : Produit parfumé de nettoyage des sols

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant professionel pour presque tous les types de surface

Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH

Parc d'Activités des Cortots - 12, rue des Cortots 21121 FONTAINE LES DIJON - FRANCE

T 03 80 57 07 07

geh@geh.fr - www.geh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (N° ORFILA)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	10	+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

PANA - Stocker dans un récinient fermé

P404 - Stocker dans un récipient fermé.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

o.z. molanges			
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE	(N° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 02-2119549160-47	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Tripolyphosphate de sodium	(N° CAS) 7758-29-4 (N° CE) 231-838-7 (N° REACH) 01-2119430450-54	1 - 5	Non classé

FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

TETRASODIUM ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE) 200-573-9 (N° Index) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	0,1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
SODIUM HYDROXYDE	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	0 - 0,1	Skin Corr. 1A, H314
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de c	oncentration spécifiques
SODIUM HYDROXYDE	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 = <c 2)="" 2,="" <="" h315<br="" irrit.="" skin="">(0,5 =<c 2)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(2 =<c 1b,="" 5)="" <="" corr.="" h314<br="" skin="">(C >= 5) Skin Corr. 1A, H314</c></c></c>	

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un

médecin en cas de malaise.

: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agents d'extinction non appropriés : Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

 Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

03/10/2018 (Version: 1.0) FR (français) 2/7 12/10/2018 (Version: 2.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau,

avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

: Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur

utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Aucun(es) dans des conditions normales.

Matières incompatibles : Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SODIUM HYDROXYDE (13	310-73-2)	
France	Nom local	Hydroxyde de sodium
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2012)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. Fontaine oculaire avec liquide adapté. Eviter le contact avec les yeux. A défaut point d'eau à proximité

Protection de la peau et du corps:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides

Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: LiquideCouleur: roseOdeur: Floral

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 10 +/-0.5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

03/10/2018 (Version: 1.0) FR (français) 3/7 12/10/2018 (Version: 2.0)

68128C-FS.pdf

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.01 +/-0.01 Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit basique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Aucune réaction dangereuse connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (160875-66-1)

DL50 orale rat 300 - 2000 mg/kg

TETRASODIUM ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE (64-02-8)	
DL50 orale rat	> 1780 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	1 - 5 mg/l 6h

SODIUM HYDROXYDE (1310-73-2)		
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	
	pH: 10 +/-0.5	
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé	
	pH: 10 +/-0.5	
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé	
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

03/10/2018 (Version: 1.0) FR (français) 4/7 12/10/2018 (Version: 2.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

: Non classé Toxicité aquatique aiguë Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (160875-66-1)

CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l	
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l	

TETRASODIUM ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE (64-02-8)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l
NOEC chronique poisson	36,9 mg/l 35 jours

SODIUM HYDROXYDE	(1310-73-2)	
CL50 poisson 1	70	35 - 189 mg/l
CE50 Daphnie 1	7 ()	40,4 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

NOEC chronique crustacé

DETERGENT ALCALIN SENTEUR FLORAL

Persistance et dégradabilité	Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement
-	biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE
	n°648/2004.

25 ma/l 21 iours

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (160875-66-1)

Biodégradation	> %

TETRASODIUM ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE (64-02-8)	
Demande biochimique en oxygène (DBO) 0,01 g O ₂ /g substance 5 jours	
DThO 0,262 g O ₂ /g substance	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	

DETERGENT ALCALIN SENTEUR FLORAL

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

03/10/2018 (Version: 1.0) 5/7 FR (français) 12/10/2018 (Version: 2.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ETRASODIUM ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE (64-02-8)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1,8 28 jours
Log Pow	-13

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

produit/emballage

· ·

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

03/10/2018 (Version: 1.0) FR (français) 6/7 12/10/2018 (Version: 2.0)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:		
Composant	N° CAS	%
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	1 - 10%
fattyalcohol ethoxylates	160875-66-1	0,1 - 1%
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	64-02-8	0,1 - 1%
hydroxyde de sodium	1310-73-2	<0,1%
lement sur les détergents : Étiquetage du contenu:		
Composant	%	
agents de surface non ioniques	<5%	

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux	
H318	Provoque de graves lésions des yeux	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

03/10/2018 (Version: 1.0) FR (français) 7/7